



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

18 - 01910

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTÉ

**portant modification de la composition de la Commission
Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et
de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sioule**

La Secrétaire Générale
Préfète du Puy-de-Dôme par intérim
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 212-1, L 212-3 à L 212-11 et R 212-26 à R 212-47 ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;

VU le décret du 26 novembre 2015 portant nomination de Mme Béatrice STEFFAN, en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 31 décembre 2003 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sioule ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2005 portant constitution et composition de la commission locale de l'eau du SAGE de la Sioule ;

VU la circulaire ministérielle du 21 avril 2008 complétée par la circulaire du 4 mai 2011 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2018 portant modification de la composition de cette commission locale de l'eau dans le cadre de son renouvellement complet ;

CONSIDERANT les nouveaux éléments recueillis ;

SUR PROPOSITION de Madame la Secrétaire Générale, Préfète par intérim ;

ARRETE

ARTICLE 1 – La composition de la commission locale de l'eau du SAGE de la Sioule fixée à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2018 est modifiée ainsi qu'il suit :

.../...

1) Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Organismes	Représentés par
COMMUNES DE L'ALLIER DESIGNÉES PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE L'ALLIER	Mme Estelle GAZET Adjointe au maire de Saint-Pourçain-sur-Sioule M. Patrick BERTRAND Adjoint au Maire de Contigny Mme Danièle BENAYON Maire de Vicq M. Pierre A TERITEHAU Maire d'Ebreuil Mme Michelle PARIS Maire de Chouvigny M. Yves MAUPOIL Maire de Monestier

ARTICLE 2 : les autres dispositions sont inchangées

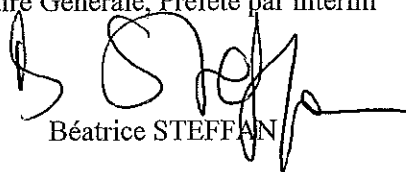
ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Allier, de la Creuse et du Puy-de-Dôme. Cette publication mentionnera le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr où la liste des membres peut être consultée.

ARTICLE 4 - Les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Allier et de la Creuse, la Secrétaire Générale, Préfète du Puy-de-Dôme par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chaque membre de la Commission locale de l'eau.

Fait à Clermont-Ferrand, le

20 NOV. 2018

La Secrétaire Générale, Préfète par intérim


Béatrice STEFFAN

Toute personne désirant contester la présente décision peut saisir la juridiction administrative compétente d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification et publication du présent arrêté. Elle peut également saisir son auteur d'un recours gracieux.